

VIGILIM : objectifs et enjeux de la déclaration d'un événement indésirable

La déclaration d'un événement indésirable a pour but d'améliorer la qualité des soins ainsi que la sécurité des biens et des personnes. Elle permet :

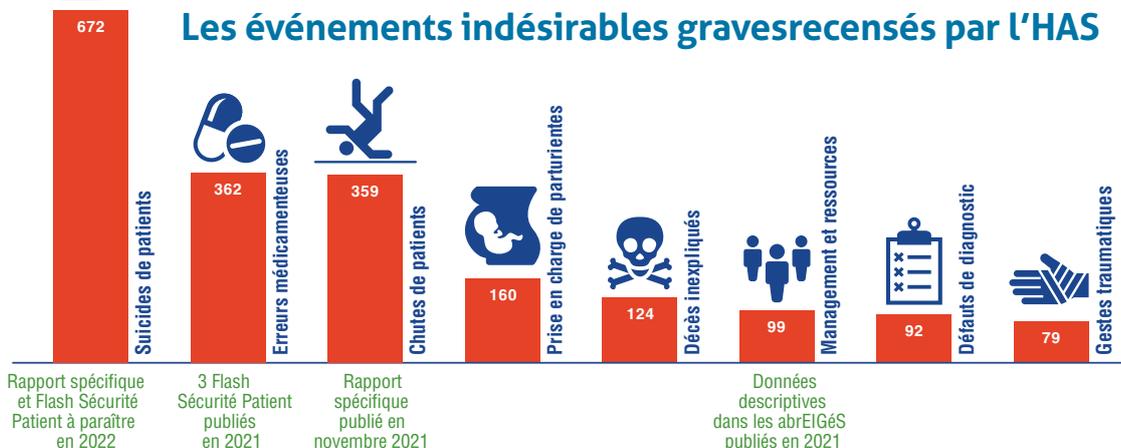
- D'identifier les risques qui ne sont pas toujours connus ou pas complètement maîtrisés.
- D'analyser, en équipe, ces risques et d'identifier les causes de leur survenue.
- De mettre en place de façon collective des actions préventives et/ou correctrices.
- D'être plus réactif face à des situations inattendues.

Le saviez-vous ?



Les risques identifiés ces dernières années

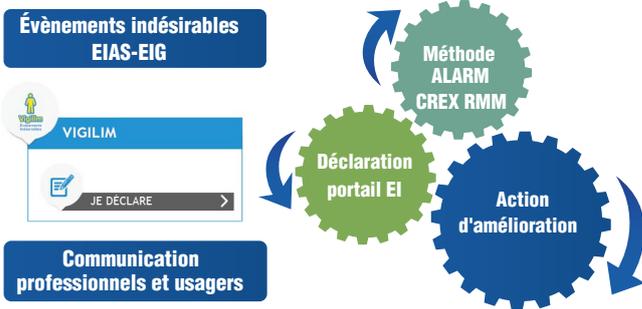
Les documents pour approfondir ses connaissances sur le sujet



Points clefs



La déclaration et l'analyse des événements indésirables



CHARTRE DE CONFIANCE ET D'INCITATION AU SIGNALEMENT DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

L'implémentation de chaque agent est indispensable pour que notre CHU propose le plus haut niveau de sécurité de son activité, au profit des usagers et des professionnels. Nous vous remercions pour votre implication dans cette démarche collective.

DÉVELOPONS UNE CULTURE SÉCURITÉ

Une ambition possible grâce à l'expérience bien, jour après jour à tous les niveaux de l'Hôpital, des événements pouvant affecter la qualité ou la sécurité des soins, des personnes et des biens.

SÉCURISONS LES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

En le réalisant de façon aussi exhaustive et avec autant de réactivité que possible vous permettrez l'identification de l'ensemble des risques liés à l'activité hospitalière : prise en charge de patient, vie hospitalière, relations avec les usagers, vigilance, risques professionnels, système d'information...

SOIGNONS DE FAÇON RESPONSABLE

Quel que soit votre grade ou votre service, signalez spontanément et sans délai via le système de signalement interne, toute information sur des événements indésirables potentiels ou avérés.

PROMOUVONS UNE ATTITUDE ÉTHIQUE ET RESPECTUEUSE

Une valeur de l'HAS à l'égard des patients et de leurs proches, une valeur comportementale, empathique et sincère, dans le plus grand respect de leurs droits, et une prise en compte de leurs besoins.

Une valeur de la HAS aussi à l'égard des personnels et des équipes concernées, par un accompagnement professionnel non culpabilisant, et si besoin, d'un soutien psychologique ou juridique.

RESPECTONS LA CONFIDENTIALITÉ

Un respect de base le traitement des informations recueillies, assuré de l'obligation de discrétion à l'égard des informations portées à votre connaissance dans le cadre de cette démarche.

SOIGNONS EN TOUTE OBJECTIVITÉ

Votre signalement doit reposer sur des faits. Il ne s'agit pas de mettre en cause des personnes ni d'imputer les faits ou encore de leur donner, s'agissant des soins, une traduction médico-légale en termes de responsabilité.

APPREHENDONS DE NOS ERREURS ET ÉVOLUONS VERS UNE GESTION POSITIVE DES SIGNALEMENTS

Centrée sur la recherche collective de solutions pérennes, l'analyse des causes permet de comprendre, d'expliquer, de tirer des enseignements et de communiquer sur les faits et les mesures d'amélioration mises en œuvre.

NE SANCIONNONS PAS

Aucun signalement ni acte vous être reproché, ni à vos collègues, ni à votre établissement. Toute personne impliquée, de par sa fonction, dans un incident ou acte à spontanément signalé ne peut être l'objet de sanctions disciplinaires ou administratives du fait de ce signalement, sauf en cas de manquement délibéré ou répété aux règles de sécurité, aux obligations statutaires ou aux réglementations professionnelles.

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION MÉDICALE D'ÉVALUATION

Pt Jean-Yves Sella

Jean-François Leblond

Directeur général du CHU de Limoges

CHU Limoges

Pour aller plus loin



Sur ENNOV :

➔ **GDR-RF-009** : Charte de confiance et d'incitation au signalement des événements indésirables

➔ **GRD-DS-116** : Mémo déclarant Vigilim : déclarer un événement indésirable

Sur Hermes : (dans la partie « documents de référence » de l'onglet « Certification HAS »)

➔ **Fiche pédagogique HAS** : « Evaluation de la gestion des risques et des vigilances »